



LE MOT DU SYNDIC

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le printemps est arrivé et le soleil nous invite à passer plus de temps dehors, à profiter de notre bucolique campagne ainsi que de la forêt.

Les projets immobiliers communaux avancent à des rythmes différents. Si vous pouvez observer de jour en jour l'évolution des travaux des immeubles de logements, ceux de l'auberge, par contre, sont encore invisibles à l'heure actuelle, mais cela va s'accélérer d'ici le mois de mai. Nous en sommes à la phase des procédures d'appel d'offres soumises aux marchés publics.

Le printemps coïncide également avec l'établissement des comptes annuels de l'année précédente. Bien que le processus ne soit pas encore totalement terminé, je peux déjà lever le voile sur certains chiffres déconcertants qui résultent de notre système de péréquation vaudois.

Nos revenus sont en hausse par rapport aux prévisions (+20%). Cette augmentation est due essentiellement à la bonne santé de la grande entreprise sise à cheval sur notre commune, Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix. Le paradoxe est que cette manne supplémentaire est presque totalement redistribuée au canton et aux autres communes par le biais de la péréquation et de la facture sociale.

Le canton et les communes réfléchissent à un nouveau système de péréquation qui, au mieux, sera mis en place à partir de 2022. Dans l'intervalle, si la pression et les charges continuent à augmenter, notre commune n'aura pas d'autre choix que d'adapter son point d'impôt vers le haut, comme ont déjà dû le faire de nombreuses communes du canton.

Je vous invite d'ailleurs à participer aux séances du conseil général, notamment à celle du 17 juin (présentation des comptes et du rapport de gestion) et à celle du 9 décembre (présentation du budget 2020) afin de mieux comprendre les enjeux liés à la gestion d'une petite commune comme la nôtre en cette période d'incertitude liée aux effets de la RIE III (réforme de la fiscalité des entreprises) et de l'augmentation de charges dont nous n'avons pas la maîtrise.

Malgré tout, restons positifs... la commune a la chance de pouvoir réaliser des projets immobiliers, qui doivent s'autofinancer et permettre d'offrir plus de prestations à notre communauté.

Avec mes meilleures salutations.

Grégory Wyss



ROUTES

En 2019, la réfection du chemin de Sous-Valeyres depuis l'arrêt de bus jusqu'au refuge sera entreprise. Les travaux sont prévus du 6 mai au 13 mai 2019, Pendant cette période le chemin sera fermé. L'accès au refuge pendant le week-end du 11-12 mai sera possible. Nous nous excusons d'ores et déjà des désagréments occasionnés.





EAU POTABLE

La commune procédera au remplacement d'une canalisation d'eau potable et à la création d'un bouclage, entre la route de Cossonay et la ferme de M. Gorgerat, à travers champ, à la hauteur de la ferme de M. Vuilloud. En effet, cette conduite est ancienne et ne répond plus aux normes de sécurité. Le remplacement d'une borne hydrante est également prévu.

Avis à tous les propriétaires!

A l'instar du compteur d'eau, la vanne de prise d'eau située en général à la limite de la propriété, doit être accessible et visible, afin de permettre, en cas d'incident sur le réseau, de procéder rapidement et dans les meilleures conditions aux réparations. Récemment, il a fallu intervenir pour réparer une fuite aux Esserts et une bonne partie du quartier a été privée d'eau car la vanne d'arrêt, qui aurait limité la coupure, n'était pas accessible car enfouie sous une haie.



ECLAIRAGE PUBLIC

Comme vous l'avez appris, la municipalité a pris l'initiative d'éteindre l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin, ceci à partir du 1er avril. La route cantonale, le parking de la salle villageoise, le quartier du Longet et le chemin du Dernier Mur ne sont pas touchés par cette mesure. Nous ferons le point après un essai de six mois, soit dans le courant de l'automne. La municipalité a pris contact avec la gendarmerie d'Echallens qui prévoira quelques tournées nocturnes supplémentaires.

MOBILITÉ

Lors du changement d'horaire en décembre 2019, la ligne 91 allant sur Bussigny via Villars-Ste-Croix sera supprimée. Cette desserte, totalement à la charge de Mex, n'est pas assez fréquentée. Seule la ligne 56 reliant Mex village à Bussigny sud, via la gare de Vufflens-la-Ville et la zone industrielle d'Aclens sera maintenue. Des informations plus précises vous seront communiquées en temps utile. La subvention concernant l'achat des abonnements 2020 sera par conséquent supprimée.



SUBVENTION

La municipalité a décidé d'accorder une subvention pour l'achat de vélos et de scooters électriques, ceci à l'instar d'autres communes. Une subvention de 15 %, mais au maximum CHF 300.- par habitant, est prévue. Vous trouverez les modalités et la procédure sur le site. Des renseignements peuvent également être pris auprès du greffe.





CARNOTZET COMMUNAL

Comme vous le savez, le carnotzet est situé au sous-sol du bâtiment abritant le greffe communal, au pied d'un escalier relativement pentu. Il est ainsi exposé au risque d'inondation en cas de très fortes précipitations. Ce risque s'est concrétisé en août dernier, entraînant des dégâts mineurs au mobilier mais plus conséquents pour le linoléum recouvrant le sol. Celui-ci a été éliminé et remplacé par du carrelage.



Le local étant à nouveau accueillant, nous vous rappelons qu'il peut être loué par toute personne majeure, domiciliée dans la commune, au prix de CHF 30.-. D'une capacité de 12 places, il est pourvu d'un plan de cuisson à **induction**, d'un petit frigo, d'une machine à café Nespresso, ainsi que d'un équipement de cuisine complet (casseroles, vaisselle, couverts), de deux réchauds à gaz et deux caquelons à fondue au fromage. Pour toute réservation, veuillez vous adresser au greffe.

PASSEPORT-VACANCES

La municipalité a le plaisir de vous informer qu'elle soutient le **Passeport-vacances, région Cossonay**. Le passeport vacances 2019 aura lieu du 12 au 18 octobre.

L'association propose 115 activités aux enfants de notre région. Ils peuvent ainsi découvrir des ateliers créatifs, des sports, des métiers...; beaucoup d'occupations se font en extérieur au contact de la nature et des animaux. Les enfants sont ainsi occupés de manière intelligente et ludique. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la brochure sur le site internet : www.pvcoss.ch/infos_participation/brochure



COURSE DES AÎNES ! C'est complet !!!

La municipalité a le regret de vous faire savoir qu'elle ne peut plus accepter de nouvelles inscriptions. Comme indiqué dans l'information que nos aînés ont reçue, le nombre de places était limité. Malheureusement, c'est complet.

Pour tous ceux qui ont réservé leur place jusqu'à ce jour, nous confirmons leur participation!

PARCELLE 640—RTE DES ESSERTS

Un aménagement au centre de la parcelle située à l'angle de la route des Esserts et du ch. de la Planche à Jacques est prévu avec la plantation d'un arbre, dont l'essence reste à définir, ainsi que la pose d'un banc.

PROJET « UNE TULIPE POUR LA VIE »

Les communes et responsables des espaces verts sont au cœur de la campagne nationale « 1 Tulipe pour la Vie », initiée en 2018 en faveur de la lutte contre le cancer du sein dont une femme sur huit est victime. Notre commune participera à cette action par la pose d'un massif devant la maison de commune, dont les bulbes seront plantés en automne 2019 pour fleurir au printemps 2020.





POLICE DES CONSTRUCTIONS

Constructions des nouveaux bâtiments, sis « vers l'Eglise »

Pour différencier les bâtiments de la commune de ceux de l'hoirie de Rahm, la municipalité a pris la décision de baptiser le site « vers l'Eglise », alors que celui de l'hoirie s'appelle les « Trois Chênes ».

Certains d'entre vous ont constaté que le mur des nouvelles constructions (vers l'église), côté rue du Collège, a été travaillé au marteau piqueur. Cette intervention a provoqué plusieurs questions : est-ce que les fers à béton vont rouiller ? l'habillage va-t-il tenir dans ces conditions ?

Le conseiller municipal en charge des constructions a été tenu au courant en temps et en heures de ce qui se passait. Pourquoi ces travaux ? Simplement parce que le mur n'était pas droit et qu'il a été rectifié. Quant aux fers à béton rouillés, il faut savoir que bien souvent ils sont montés sous la pluie et qu'ils y restent pendant des jours avant d'être bétonnés. Parfois, ils sont même déjà rouillés, sans que la solidité de la construction en pâtisse. Espérant vous avoir rassurés., la municipalité reste à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.



DÉCHÈTERIE

Un panneau a été posé sur le site de la déchèterie afin de pouvoir sanctionner les fraudeurs. Il contient la mention suivante : « **Le Juge de Paix interdit l'accès à quiconque - habitants de la commune de Mex exceptés; amende selon la loi sur les contraventions** ».

Lorsque des personnes n'habitant pas la commune utilisent les installations et lorsque des déchets non autorisés sont déposés de manière incorrecte ou illégale sur la voie publique ou sur les lieux de collecte non appropriés, la municipalité peut, le cas échéant, sanctionner les contrevenants. Les sacs, cartons ou autres emballages peuvent être ouverts et examinés par les préposés de la déchèterie à des fins de contrôle et d'enquête. Le montant des sanctions peut s'échelonner de Fr. 200.- à Fr. 800.-. Une dénonciation à la Préfecture est possible.

AGENDA

19 mai	09h30	Marché des saveurs et des couleurs	Espace maison de commune
17 juin	18h15	Conseil général	Salle villageoise
31 juillet	19h00	Fête nationale	Espace maison de commune
21 septembre	09h30	Journée verte	Refuge
1er novembre	19h00	Halloween	Refuge
9 décembre	18h15	Conseil général	Salle villageoise
14 décembre	11h00	Sapins	Refuge
18 ou 19 décembre	19h00	Noël en plein air	Espace maison de commune

Joyeuses Pâques !

